



Avis de Course

Challenge Beaulieu Plaisance

1) L'INSTANCE ORGANISATRICE :

*Yacht Club de Beaulieu sur Mer,
Et port de Beaulieu Plaisance*
organise le 18 Avril 2026 une course à la voile dénommée:

Challenge Beaulieu Plaisance

Cette épreuve est inscrite au calendrier 2026 de la Ligue Côte d'Azur.

En habitable (osiris)

Le départ sera donné à Beaulieu sur Mer le 18 avril à 13h.

La participation des skippers aux briefings le samedi 18 Avril à 12h00. au Yacht club de Beaulieu sur Mer (YCB) et à la Remise des Prix à 17h30 à la capitainerie :

2) REGLES APPLICABLES

Les règles applicables pour cette épreuve sont les suivantes :

- Les règles de course pour voiliers 2025-2028 (RCV) et leurs modifications éventuelles ainsi que les prescriptions de la FFV en vigueur,

4) RESPONSABILITES

- Les skippers participeront à l'épreuve à leurs risques et sous leur propre responsabilité à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.
- La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve.
- Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers, ou à tout bien appartenant à un tiers.
- Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.

5) ADMISSION DES COUREURS ET MODALITES D'INSCRIPTION

La course est ouverte à tout skipper âgé de 18 ans et plus à la date du départ, en règle avec l'autorité nationale, l'annexe K des RCV (admissibilité des coureurs). Tous les équipiers devront être munis d'une licence de voile délivrée par la FFVoile.

6) BATEAUX ADMIS A COURIR

Seuls les bateaux répondant aux règlements de type de jauge et OSIRIS HABITABLE seront admis à courir.

7) PROGRAMME

Un départ sera donné à partir de 13h dans la baie de Beaulieu.

Un groupe WhatsApp sera créé pour les instructions de course.